



CNH : des annonces qui interrogent et inquiètent l'École

Lors de la conférence nationale du handicap (CNH), le président de la République a fait des annonces qui doivent constituer « l'acte 2 de l'École inclusive ». Pour le SE-Unsa, elles montrent que les problématiques maintes fois répétées sont enfin entendues mais les réponses apportées interrogent et inquiètent.

En effet, l'exécutif semble avoir enfin identifié que :

- Pour certains élèves en situation de handicap, la scolarisation sans les aides spécifiques nécessaires, en particulier en matière de soins, ne répond ni à leurs besoins, ni aux capacités de l'École.
- Les PIAL sont restés des outils de gestion, souvent au détriment des conditions d'emploi des AESH, bien plus que des structures permettant les partenariats nécessaires à la réussite des parcours de scolarité.
- Les accompagnantes et accompagnants ont besoin d'être considérés comme des travailleurs qui ont besoin d'un temps plein pour vivre de leur métier.

Néanmoins à ce stade, les annonces faites restent floues et pourraient engendrer de nouveaux problèmes.

Celles concernant la place des professionnels du secteur médico-social, en particulier du secteur libéral, dans les écoles, les collèges et les lycées ne sont pas de nature à rassurer la profession. L'École ne peut se transformer en lieu de soins ouvert aux allers et venues d'une multitude d'acteurs éloignés de la culture de l'École qui pourraient même vouloir intervenir dans les choix pédagogiques. Cette ouverture fait également craindre une dérive vers une médicalisation accrue de la difficulté scolaire tant la frontière est parfois ténue entre elle et la reconnaissance de handicap. Le SE-Unsa rappelle que l'école a besoin d'enseignants spécialisés pour participer à la prise en charge des élèves en situation de handicap et ceux en grande difficulté scolaire. Pour le SE-Unsa, l'annonce d'enseignants-référents dans les circonscriptions du premier degré et dans les établissements du second degré ne répond pas à cette problématique. Le SE-Unsa revendique une politique de réinvestissement dans les RASED (réseaux d'aide spécialisés aux élèves en difficulté) dans le premier degré et la création de dispositifs identiques dans le 2^d degré, en particulier les collèges et les lycées professionnels.

Par ailleurs, la transformation des PIAL en PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité) interroge. Un changement de nom ne suffira pas.

S'agissant de l'accompagnement humain, la fusion annoncée des métiers d'AESH et d'AED, risque de brouiller les missions des uns et des autres sans garantir aux enfants et aux jeunes un accompagnement sur tous les temps, ni un emploi à temps plein aux personnels.

Le SE-Unsa rappelle sa revendication d'un corps spécifique de fonctionnaires qui permettra de garantir l'accès au service public d'éducation pour les élèves handicapés pour qui la continuité des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires est essentiel quand bien même ils relèvent des responsabilités partagées entre l'État, les collectivités voire des associations dans le premier degré.

Paris, le 27 avril 2023
Stéphane Crochet
Secrétaire général du SE-Unsa